



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Banque cantonale vaudoise (BCV) Désignation d'un nouveau président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Etat a pris acte de la démission du président du Conseil d'Administration de la BCV, M. Jacques Treyvaud, avec effet au 30 juin 2001 à l'occasion de ses 65 ans. En tant qu'organe de nomination, le gouvernement a désigné son successeur en la personne de M. Gilbert Duchoud, actuellement président de la Direction générale de la banque. Son entrée en fonctions est fixée au 1er juillet 2001.

M. Treyvaud, docteur en droit de l'Université de Lausanne, est entré à la BCV en 1961 où il a occupé successivement les fonctions de juriste, Secrétaire général, Directeur, et Directeur général responsable de la Division financière. Nommé à la présidence de la Direction générale de la banque en 1992, il a été un acteur central de la restructuration du système bancaire vaudois, notamment de la reprise de la BVCréd en 1993 et de la fusion avec le Crédit foncier vaudois deux ans plus tard. Président du conseil d'administration depuis 1996, M. Treyvaud a œuvré à la mise en place de la stratégie qui a assuré le succès de la BCV ces dernières années. Le Conseil d'Etat le remercie pour son précieux engagement au sein de la banque.

Son successeur, M. Duchoud, est licencié en sciences commerciales et économiques (HEC) de l'Université de Lausanne. Il a débuté sa carrière en 1971 dans le domaine bancaire où il s'est notamment spécialisé dans les affaires internationales. A fin 1991, M. Duchoud rejoint la BCV en qualité de Directeur général, responsable de la nouvelle Division internationale. Il est nommé président de la Direction générale en décembre 1995. La principale mission de M. Duchoud dans sa nouvelle fonction consistera à développer la stratégie du Groupe BCV en assurant la coordination de l'ensemble des sociétés, en recherchant des synergies et en renforçant la surveillance globale. Conformément à l'article 16 de la loi du 20 juin 1995 organisant la BCV, le Conseil d'Etat nommera, sur proposition du Conseil d'administration, le successeur de M. Duchoud.

Le choix du Conseil d'Etat s'est arrêté sur M. Duchoud pour ses compétences reconnues, son professionnalisme et sa connaissance approfondie du fonctionnement et de la stratégie de la BCV. La transition avec M. Treyvaud s'effectuera ainsi en parfaite harmonie. Le gouvernement est convaincu que M. Duchoud saura poursuivre le développement de la BCV dans le respect du mandat de banque de proximité. Il entend maintenir sous cette nouvelle présidence l'esprit de confiance et de partenariat sur lequel reposent les relations entre l'Etat et la BCV.

La décision prise par le Conseil d'Etat est indépendante des travaux engagés sur la révision de la loi sur la BCV. Quelle que soit la teneur de la nouvelle loi, celle-ci ne pourra pas entrer en vigueur immédiatement après son adoption en fin d'année. C'est donc pour assurer la continuité des activités de la BCV que le Conseil d'Etat a tenu à désigner, dès la démission de M. Treyvaud connue, un nouveau président du Conseil d'administration de la banque.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 mai 2000

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

M. Charles Favre, chef du Département des finances, 021/316.20.01